

Carte de stationnement

La demande de carte de stationnement est délivrée sur appréciation de votre situation. Le nombre de cartes de parking étant limité, il appartient à la ville de réinterroger tous les ans, les agents bénéficiant de cartes de stationnement de la nécessité pour eux de la renouveler. Cette appréciation se fait sur la base de critères équitables.

Ce formulaire n'est disponible qu'à partir de fin août jusqu'à fin octobre.

Remplissez facilement votre demande de carte de stationnement en suivant ce tutoriel:

- ➔ 1. Cocher la case correspondante à votre **type de demande**
- ➔ 2. Sélectionner votre **service/direction** dans la liste déroulante
- ➔ 3. Indiquer votre **numéro de téléphone** (joignable en journée)
- ➔ 4. Indiquer l'**adresse précise de votre domicile**
- ➔ 5. Indiquer l'**adresse précise de votre lieu de travail**
- ➔ 6. Sélectionner le **parking le plus proche de votre lieu de travail** dans la liste déroulante
- ➔ 7. Cocher la ou les case(s) correspondant à **vos situation**
- ➔ 8. Déposer les **documents** justifiant votre situation
- ➔ 9. Cliquer sur **soumettre** pour valider votre demande

DEMANDE DE CARTE DE STATIONNEMENT

Le nombre de cartes de parking étant limité, il appartient à la ville de réinterroger tous les ans, les agents bénéficiant de cartes de stationnement de la nécessité pour eux de la renouveler. L'appréciation se fait sur la base de critères équitables.

Il s'agit d'une

Première demande

1

Demande de renouvellement

Service/Direction :

2

ACCUEIL SANS HEBERGEMENT

3

Numéro de téléphone (joignable en journée):

Adresse précise de votre domicile :

4

Adresse précise de votre lieu de travail :

5

Parking le plus proche

6

Veillez sélectionner le parking le plus proche de votre lieu de travail

Merci de cocher la ou les case(s) correspondant à votre situation :

Vous justifiez d'un handicap reconnu

✓
Merci de vérifier que vous avez bien envoyé votre/vos justificatif(s) à votre gestionnaire de carrière.

7

Vous habitez à une distance nécessitant de vous déplacer en voiture

Vos horaires de travail sont incompatibles avec un autre mode de déplacement

Joindre les justificatifs nécessaires la cas échéant, qui feront l'objet d'une appréciation :

Téléversement de fichier

8

Déposez vos fichiers ici ou cliquez pour les téléverser

✓
Votre lieu de résidence ne bénéficie pas d'une desserte en transports en commun suffisante pour vous permettre de les utiliser.

✓
Vous pratiquez le covoiturage avec un ou des collègues (mairie / caisse des écoles)

✓
Enfant en crèche ou école

✓
Autre(s) raison(s) / Divers / Précisions

9
Soumettre

Révision #3

Créé 19 August 2022 06:57:31 par PLAMIN Aroquiadeva Ary

Mis à jour 30 September 2022 07:48:39 par GUETOVA Marina